

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL **Séance du 2 mars 2020**
A BELIN-BELIET (33) **Délibération n°53**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt, le 2 mars à 17h00, le Comité syndical s'est réuni à BELIN-BELIET (33) conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. LAGRAVE Renaud**.

Étaient Présents : **M. LAGRAVE Renaud** portant pouvoirs de Mme HARRIBEY Laurence et de M. TOUZEAU Jean, **Mme LAMARQUE Gisèle** portant pouvoir de Mme BARAT Geneviève, **Mme NADAU Marie-Françoise** portant pouvoir de M. DUDON Alain, **M. THIERRY Nicolas**, **M. GILLÉ Hervé**, **Mme PIQUEMAL Sophie**, **Mme VALIORGUE Magali** portant pouvoir de M. COUTIERE Dominique, **M. BAUDY Serge** portant pouvoirs de M. DERVILLÉ Luc et de M. LAFON Bruno, **M. PEDEUBOY Jean-Louis**, **Mme CORMIER Claudine**, **M. DEDIEU Vincent** portant pouvoir de M. DUPIOL Guy, **M. DUNOGUES Yves** portant de Mme TAPIN Martine, **M. GLEYZE Jean-Luc**, **M. ICHARD Vincent**, **M. PAIN Cédric** portant pouvoirs de M. DELUGA Frédéric et de Mme LE YONDRE Nathalie, **M. SORE Serge** portant pouvoir de Monsieur SARTRE Philippe.

Absents excusés (pouvoirs) : Mme BARAT Geneviève ayant donné pouvoir à Mme LAMARQUE Gisèle, Mme HARRIBEY Laurence ayant donné pouvoir à M. LAGRAVE Renaud, M. TOUZEAU Jean ayant donné pouvoir à M. LAGRAVE Renaud, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. DUDON Alain ayant donné pouvoir à Mme NADAU Marie-Françoise, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à M. PAIN Cédric, M. DERVILLÉ Luc ayant donné pouvoir à M. BAUDY Serge, M. DUPIOL Guy ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. SARTRE Philippe ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, M. LAFON Bruno ayant donné pouvoir à M. BAUDY Serge, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à M. PAIN Cédric, Mme TAPIN Martine ayant donné pouvoir à M. DUNOGUES Yves.

Absents : M. TAUZIN Arnaud (excusé), M. CARRERE Paul (excusé), M. ROUFFIAT Bruno (excusé), M. LASSALLE Jean-Claude (excusé), Mme LEMONNIER Marie-Christine (excusée), Mme BRUN Yveline, Mme NAYACH Laure, Mme VEILLARD Carole.

CULTURE EDUCATION AU TERRITOIRE :

Tarifs des prestations du Pole éducation Environnement et culture.

Dans le cadre de ses actions de terrain, animation jeunesse – sorties grand public, le Pole éducation environnement et action culturelle propose une grille tarifaire pour les prestations payantes.

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL Séance du 2 mars 2020
A BELIN-BELIET (33) Délibération n°53

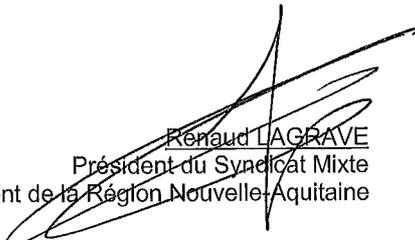
ANIMATION			
ACTIVITES ENCADREES 2018			
	Enfants	jeunes	Adultes
Canoë kayak (15 pers.) journée	215,00 €	260,00 €	410,00 €
Canoë kayak demi-journée	150,00 €	180,00 €	270,00 €
Canoë 10 places journée	185,00 €	205,00 €	300,00 €
Canoë 10 places demi-journée	130,00 €	150,00 €	190,00 €
Sortie canoë commenté, SORTIE CREPUSCULE canoë 10 places/pers	13,00 €	15,00 €	17,00 €
Sortie nature, environnement, patrimoine, Jeux de piste, Orientation, Echasses, Jeux traditionnels ... journée	165,00 €	185,00 €	340,00 €
Sortie nature demi-journée	115,00 €	125,00 €	230,00 €
Vélo en Forêt (12 pers) journée	185,00 €	210,00 €	360,00 €
Vélo en Forêt demi-journée	130,00 €	155,00 €	250,00 €
Intervention d'animateur ponctuelle	100,00 €		
ANIMATION GRAND PUBLIC			
Activités dans le cadre de manifestations régionales ou nationales, animation nature grand public, sortie animation de territoire			
Ticket 1			3,00 €
Ticket 2			5,00 €
Ticket 3			8,00 €
Ticket 4			10,00 €
Ticket 5			15,00 €
Tarif enfant			8,00 €
Intervention en formation à la journée			200,00 €
Intervention en formation à la demi-journée			150,00 €
Prestation d'ingénierie à la journée			300,00 €

Ticket 1 -2 -3 - 4 - 5 : Ce tarif correspond à un tarif pour participer à une sortie nature, une soirée thématique, ..., et s'adresse à un public famille (adulte). En fonction de la nature de la sortie, de sa localisation, du besoin en matériel qu'elle occasionne, un tarif adapté sera donc proposé.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical unanime DECIDE :

- DE VALIDER cette grille tarifaire.
- D'AUTORISER le Président à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le 3 mars 2020.


Renaud LAGRAVE
Président du Syndicat Mixte
Vice-président de la Région Nouvelle-Aquitaine